

2014				2018						
Instances	Titulaires	Suppléants	Total	Instances	Nombre de fonctionnaires	Titulaires	Suppléants	Total		
<p>Dispositions en vigueur en 2014 (décret n°82-451): Le nombre des représentants du personnel est défini comme suit : 1° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est inférieur à vingt, le nombre de représentants du personnel pour ce grade est de un membre titulaire et de un membre suppléant ; 2° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est supérieur ou égal à vingt et inférieur à mille, le nombre de représentants du personnel pour ce grade est de deux membres titulaires et de deux membres suppléants ; 3° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est supérieur ou égal à mille et inférieur à cinq mille, le nombre de représentants du personnel pour ce grade est de trois membres titulaires et de trois membres suppléants ; 4° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est supérieur ou égal à cinq mille ou lorsqu'il s'agit d'un corps à grade unique dont l'effectif est supérieur ou égal à mille, le nombre de représentants du personnel est de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants.</p>				<p>Dispositions en vigueur en 2018 (décret n°82-451): Le nombre des représentants du personnel est défini comme suit : 1° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est inférieur à cent, le nombre de représentants du personnel pour ce grade est de un membre titulaire et de un membre suppléant ; 2° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est supérieur ou égal à cent et inférieur à mille, le nombre de représentants du personnel pour ce grade est de deux membres titulaires et de deux membres suppléants ; 3° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est supérieur ou égal à mille et inférieur à cinq mille, le nombre de représentants du personnel pour ce grade est de trois membres titulaires et de trois membres suppléants ; 4° Lorsque le nombre de fonctionnaires d'un même grade est supérieur ou égal à cinq mille ou lorsqu'il s'agit d'un corps à grade unique dont l'effectif est supérieur ou égal à mille, le nombre de représentants du personnel est de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants.</p>						
CAP des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe 1ère Classe 2ème classe Total	2 2 3 2 9	2 2 3 2 9	4 4 6 4 18	CAP des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe Adjoints techniques Total	371 2167 457 2995	2 3 2 7	2 3 4 9	4 6 4 14
CAP des adjoints administratifs	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe 1ère Classe 2ème classe Total	2 2 2 2 8	2 2 2 2 8	4 4 4 4 16	CAP des adjoints administratifs	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe Adjoints administratifs Total	350 940 138 1428	2 2 2 6	2 2 4 8	4 4 4 12
CAP des adjoints techniques des administrations de l'État	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe 1ère Classe 2ème classe Total	2 2 2 2 8	2 2 2 2 8	4 4 4 4 16	CAP des adjoints techniques des administrations de l'État	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe Adjoints techniques Total	145 267 56 468	2 2 1 5	2 2 1 5	4 4 2 10
CAP des administrateurs civils	Généralistes Hors classe AC Total	1 2 1 4	1 2 1 4	2 4 2 8	CAP des administrateurs civils	Généralistes Hors classe AC Total	13 47 20 80	1 1 1 3	1 1 2 4	2 2 2 6
CAP des architectes et urbanistes de l'État	Généralistes En chef AUE Total	1 2 2 5	1 2 2 5	2 4 4 10	CAP des architectes et urbanistes de l'État	Généralistes En chef AUE Total	17 129 120 266	1 2 2 5	1 2 4 7	2 4 4 10
CAP des architectes en chef des monuments historiques	ACMH	2	2	4	CAP des architectes en chef des monuments historiques	ACMH	30	1	1	2
CAP des assistants ingénieurs	AI	2	2	4	CAP des assistants ingénieurs	AI	27	1	1	2
CAP des attachés d'administration	Hors classe Principaux Attachés Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des attachés d'administration	Hors classe Principaux Attachés Total	50 249 466 765	1 2 2 5	1 2 4 7	2 4 4 10
CAP des chargés d'études documentaires	Principaux 1ère classe Principaux 2ème classe CHED Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des chargés d'études documentaires	Hors classe Principaux CHED Total	0 159 305 464	2 2 4 8	2 2 4 8	4 4 4 12
CAP des chefs de travaux d'art	CTA	2	2	4	CAP des chefs de travaux d'art	Principaux CTA Total	22 96 118	1 1 2	1 1 2	2 2 4
CAP des conservateurs du patrimoine	Généralistes En chef Conservateurs Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des conservateurs du patrimoine	Généralistes En chef Conservateurs Total	253 313 341 907	2 2 2 6	2 2 4 8	4 4 4 12
CAP des inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles	IGAC	2	2	4	CAP des inspecteurs généraux de l'administration des affaires culturelles	IGAC	27	1	1	2
CAP des inspecteurs et conseillers de la création de enseignements artistiques et de l'action culturelle	Hors classe ICCEAAC Total	2 2 4	2 2 4	4 4 8	CAP des inspecteurs et conseillers de la création de enseignements artistiques et de l'action culturelle	Hors classe ICCEAAC Total	31 177 208	1 2 3	1 2 3	2 4 6
CAP des ingénieurs d'études	Hors classe 1ère Classe 2ème classe Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des ingénieurs d'études	Hors classe Classe normale Total	88 106 194	1 2 3	1 2 3	2 4 6
CAP des ingénieurs de recherche	Hors classe 1ère Classe 2ème classe Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des ingénieurs de recherche	Hors classe 1ère Classe 2ème classe Total	26 19 34 79	1 1 1 3	1 1 2 4	2 2 4 6
CAP des ingénieurs des services culturels et du patrimoine	Classe supérieure Classe normale Total	2 2 4	2 2 4	4 4 8	CAP des ingénieurs des services culturels et du patrimoine	Classe supérieure Classe normale Total	63 185 248	1 2 3	1 2 3	2 4 6
CAP des maîtres assistants des écoles d'architecture	Classe exceptionnelle 1ère Classe 2ème classe Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12						
CAP des professeurs des écoles d'art	1ère Classe 2ème classe Total	2 2 4	2 2 4	4 4 8	CAP des professeurs des écoles d'art	1ère Classe 2ème classe Total	50 115 165	1 2 3	1 2 3	2 4 6
CAP des professeurs des écoles d'architecture	Classe exceptionnelle 1ère Classe 2ème classe Total	1 2 2 5	1 2 2 5	2 4 4 10						
CAP des secrétaires administratifs	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des secrétaires administratifs	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	193 218 506 917	2 2 2 6	2 2 4 8	4 4 4 12
CAP des secrétaires de documentation	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des secrétaires de documentation	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	43 64 127 234	1 2 4 7	1 1 2 4	2 4 4 10
CAP des techniciens d'art	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des techniciens d'art	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	211 138 293 642	2 2 2 6	2 2 4 8	4 4 4 12
CAP des techniciens de recherche	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	2 1 2 5	2 1 2 5	4 2 4 10	CAP des techniciens de recherche	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	47 16 16 79	1 1 1 3	1 1 2 4	2 2 4 8
CAP des techniciens des services culturels et des bâtiments de France	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	2 2 2 6	2 2 2 6	4 4 4 12	CAP des techniciens des services culturels et des bâtiments de France	Classe exceptionnelle Classe supérieure Classe normale Total	168 187 412 767	2 2 2 6	2 2 4 8	4 4 4 12
Total		119	119	238	Total		11108	86	86	172